

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : LEADER 2023-2027 – Appel à manifestation d'intention et soutien préparatoire en Hauts-de-France

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février 2022 à 16h00, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 21 février, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Patricia Poupard.

Etaient présents : Patricia POUPART, Yves BUTEL, Nathalie BILLET, Jocelyne MARTIN, Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Angelo TONOLLI, Pascal DEMARTHE, Anne Marie DORION, Emmanuel DELAHAYE, Claude JACOB, Jean-Paul LECOMTE, Christophe MENNESSON, Frédéric DELOHEN, José MARQUE, Bernard DUQUESNE, Mathieu DOYER, Jacky THUEUX, Joël FARCY, Jean-Jacques LELEU, Philippe DELAPORTE, Michèle BRIET, Jean-Charles MARTEL, Eric BALEDENT, Christiane FRANCOIS, Vincent HETROY, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, Eric MOUTON, Arnaud PETIT, Laurent PRUVOT, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Catherine TSCHANZ, Christine VANHEE

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Catherine QUIGNON, France FONGUEUSE, Philippe EVRARD, Nathalie CORNILLE

Délibération n°TD/CS.22.3

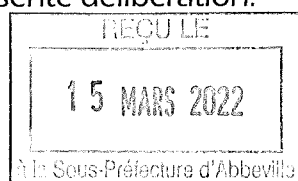
- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ✓ Vu le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020,
- ✓ Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France n° 2021.01674 du 5 octobre 2021,
- ✓ Considérant le règlement annexé à cette même délibération précisant les objectifs et principes généraux du programme LEADER 2023-2027, ainsi que les modalités d'attribution d'un éventuel soutien financier permettant aux territoires des Hauts-de-France de préparer leur dossier de candidature au programme,
- ✓ Considérant le décret n° 2020-913 du 28 juillet 2020 portant classement du parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime,
- ✓ Considérant le dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intention autour du programme LEADER 2023-2027 préparé par Baie de Somme 3 Vallées, présenté à l'occasion du bureau syndical du 24 janvier 2022 et adressé au Conseil régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2022

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le contenu du dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intention autour du programme LEADER 2023-2027, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ De valider l'engagement du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées dans le programme LEADER 2023-2027 et d'accepter de porter le groupe d'action locale (GAL) ;
- ✓ De solliciter une demande de subvention à hauteur de 25 000 euros sur les crédits du FEADER au titre du "soutien préparatoire", en vue de l'élaboration du futur dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027 et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| | Montant HT |
|--------|------------|
| FEADER | 25 000 € |
| BS3V | 6 250 € |
| TOTAL | 31 250 € |

- ✓ D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Patricia POUPART

Délibération exécutoire compte-tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de son affichage ou de sa notification

15/03/2022